

## 7<sup>e</sup> ÉDITION



**N'OUBLIEZ PAS DE VOUS  
INSCRIRE !!!**

**avant le 22 décembre  
2023**



## **CHALLENGE DRONES 2024**

**VOUS ÊTES COLLÉGIEN(NE)S, LYCÉEN(NE)S, ÉTUDIANT(E)S**

**VOUS RÊVEZ DE FABRIQUER UN DRONE **AÉRIEN OU TERRIEN****

**CE CHALLENGE EST POUR VOUS !!!**



Le campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle-Aquitaine organise son septième challenge drones. Il vise à encourager les jeunes de l'académie de Poitiers, qu'ils soient collégiens, lycéens ou étudiants à l'innovation technologique. Nous les invitons à se rassembler le temps d'une journée pour un challenge sur le thème des drones **AERIEN OU TERRIEN**.



<b>PRE-INSCRIPTION</b>	<p><b>Première étape : date limite le 22 décembre 2023</b></p> <p>Les projets sont à déposer impérativement sur la plateforme ci-dessous :</p> <p><a href="https://drive.google.com/drive/folders/1hPErIT3ldzR3se3RtYLoRpey6_aYD/SW?usp=sharing">https://drive.google.com/drive/folders/1hPErIT3ldzR3se3RtYLoRpey6_aYD/SW?usp=sharing</a></p> <p>Proposer un scénario pour une activité originale du drone dans le cadre de l'humanitaire, de la santé, de l'environnement ou de la sécurité.</p> <p><b>Pour la faisabilité et l'accompagnement de votre projet, n'hésitez pas à contacter l'entreprise Emeraude Aéro formation :</b></p> <p><b>Arnaud BRUGARO : 06.82.22.14.53 ou <a href="mailto:contact@zenaskell.fr">contact@zenaskell.fr</a></b></p> <p><b>Maximilien LORTOLARY : 07.52.05.31.13</b> <a href="mailto:maximilien.lortolary@droneinspiration.fr">maximilien.lortolary@droneinspiration.fr</a></p>
<b>INSCRIPTION</b>	<p><b>Deuxième étape : au plus tard le 11 janvier 2024</b></p> <p>Publication des candidatures retenues par le comité de pilotage du challenge.</p>
<b>VIDEO</b>	<p><b>Troisième étape : date limite le 16 février 2024 (obligatoire)</b></p> <p>Réalisation d'une vidéo (1min) montrant l'avancée du projet.</p>
<b>REALISATION</b>	<p><b>Quatrième étape : date limite le 29 mars 2024</b></p> <p>Fabriquer tout ou partie d'un drone capable d'atteindre l'objectif fixé.</p> <p>Pour toute question ou besoin de conseil : contacter l'entreprise Emeraude formation (cordonnées ci-dessus)</p>
<b>VIDEO</b>	<p><b>Cinquième étape : date limite le 3 mai 2024 (obligatoire)</b></p> <p>Réalisation d'une vidéo (1min) montrant le vol définitif de votre drone.</p>
<b>JOURNEE CHALLENGE DRONES</b>	<p><b>Sixième étape : Journée Challenge Drone</b> <b>Jeudi 16 mai 2024</b></p> <p><b>Salle Colette Besson 32 Av. de la Liberté, 86180 Buxerolles</b></p> <p>Démonstration commentée du drone en action, par chaque équipe inscrite. <b>Une partie de la présentation sera faite en anglais.</b></p>



## RÈGLEMENT

**Article 1 :** Ce challenge est ouvert aux collégien(ne)s, lycéen(ne)s, étudiant(e)s de l'académie de Poitiers. Chaque équipe participera à l'une des catégories suivantes : catégorie « Collège », catégorie « Lycée », catégorie « Supérieur ». Les équipes constituées d'élèves et étudiants de l'enseignement supérieur seront dans la catégorie « Supérieur ».

**Article 2 :** Chaque équipe est constituée de cinq élèves maximum (la mixité est souhaitable) et doit être encadrée par un professeur référent qui peut prendre en charge plusieurs équipes. Le référent doit assurer les relations administratives entre l'équipe et les coordonnateurs du challenge.

Chaque équipe doit désigner deux pilotes possibles : le pilote principal et le pilote remplaçant.

**Article 3 :** Le scénario proposé par chaque équipe sera obligatoirement décrit sur la fiche d'inscription (**date limite le 11 décembre 2023**) en précisant le domaine d'utilisation : humanitaire, santé, environnement ou sécurité.

**Article 4 :** Chaque équipe participant au challenge a la possibilité de collaborer avec un établissement ou une entreprise. Dans le cadre d'un partenariat, il sera obligatoire de le préciser lors de la présentation orale.

### **Article 5 : Caractéristiques du drone :**

Les caractéristiques de votre drone seront celles d'un **aéromodèle catégorie A**. Nous conseillons aux équipes de consulter le guide DSAC (Direction de la sécurité de l'Aviation civile) sur la réglementation qui s'applique à ce type d'aéromodèle : [https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide\\_%20aeromodelisme\\_models\\_reduits\\_drones\\_de\\_loisir.pdf](https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide_%20aeromodelisme_models_reduits_drones_de_loisir.pdf)  
**Pour des mesures de sécurité, le campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique impose des contraintes supplémentaires :**

- Poids : inférieur à **2 KG** (charges comprises) **50cm maximum de moteur à moteur en diagonal**

L'achat d'un drone est autorisé à condition qu'un élément au moins de l'appareil soit modifié ou ajouté pour atteindre l'objectif du scénario.

**Aucune dotation en drone ne sera effectuée par le comité d'organisation. Le financement du matériel est à la charge des établissements participants.**



## Article 6 : Attestation de formation de télé pilotes

Chaque participant, y compris les professeurs accompagnateurs, se présentera le jour du challenge drone avec une attestation de formation des télé pilotes d'aéronefs civils circulant sans personne à bord utilisés à des fins de loisir **et** un extrait d'enregistrement de l'aéronef télé piloté.

Pour obtenir ces documents, il suffit d'ouvrir directement le site web à l'adresse suivante :

<https://fox-alphatango.aviation-civile.gouv.fr> (voir pièce jointe : Accéder à la formation Fox Alpha Tango).

## Article 7 : Déroulement du challenge

Lors de la journée Challenge drones, le temps imparti pour chaque équipe sera de 20 minutes pour permettre :

- L'installation sur la zone d'évolution (~ 5 min),
- La démonstration de l'activité avec le drone et la présentation orale, en direct, liée à la démonstration. (~10 min),
- Les questions du jury (~ 5 min),

**Attention !!! Aucune personne ne sera admise dans la zone d'évolution pendant la démonstration (moteur tournant).**

**Article 8 :** La participation au challenge implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'arbitrage du Campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle-Aquitaine.

**Article 9 :** Les participants majeurs ou les représentants légaux (pour les mineurs) autorisent expressément et gracieusement la citation de leur nom ainsi que la reproduction, la représentation et la publication de photographies.

**Article 10 :** Le comité d'organisation se réserve le droit d'organiser une présélection des équipes par département si le nombre d'équipes inscrites dépasse les possibilités d'accueil des démonstrations sur la journée consacrée au challenge.

**Article 11 :** Si des circonstances particulières l'y contraignent, le campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce challenge.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Les candidats doivent fournir tous les renseignements utiles qui permettent aux organisateurs d'accueillir leurs démonstrations. Pour cela, ils doivent remplir la fiche d'inscription avec précision (notamment décrire le scénario) et l'envoyer par mail à l'adresse suivante : [cmq.aero@ac-poitiers.fr](mailto:cmq.aero@ac-poitiers.fr) avant le **11 décembre 2023**. En cas de modification ultérieure à la candidature, ils doivent informer et obtenir l'accord du comité d'organisation du challenge.

Les participants doivent répondre à toute question posée par le comité d'organisation pour préparer l'accueil des démonstrations et vérifier les règles de sécurité vis-à-vis du public et des locaux. Des modifications éventuelles peuvent être imposées par ce comité en cas de contraintes de sécurité.





Les participants assurent le transport et l'installation de leur démonstration dans les locaux mis à leur disposition.

L'ensemble des équipes acceptent que les organisateurs communiquent sur leur participation, avant et après le challenge.

Chaque établissement peut inscrire deux équipes maximum. **Le déplacement des équipes est organisé et financé par chaque établissement.**

**Prévoir un pique-nique pour chaque participant (élèves et encadrants).**

## JURY ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury est composé de représentants du campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle Aquitaine, de représentants d'entreprise, de représentants du rectorat de l'académie de Poitiers et du conseil régional Nouvelle Aquitaine.

**Toutes les équipes qui achèvent leur projet et le présentent au jury le jour du challenge sont récompensées.**

## CALENDRIER

**22 décembre 2023** : date de clôture définitive des inscriptions ; **Les projets sont à déposer impérativement sur la plateforme ci-dessous :**

[https://drive.google.com/drive/folders/1hPErIIT3ldzR3se3RtYLoRpey6\\_aYDSW?usp=sharing](https://drive.google.com/drive/folders/1hPErIIT3ldzR3se3RtYLoRpey6_aYDSW?usp=sharing)

**11 janvier 2024** : notification de l'acceptation des candidatures par le comité d'organisation ;

**16 février 2024 et 29 mars 2024 (obligatoire)** : dates d'envoi du fichier vidéo. Il sera adressé au comité d'organisation du challenge

**Jeudi 16 mai 2024 : Journée Challenge drones** : démonstration commentée en français et anglais devant le jury et le public au complexe sportif Colette Besson à Buxerolles.

## CONTACT

Pour l'inscription, pour toute correspondance ou toute information complémentaire, s'adresser à :

- par email à : [cmq.aero@ac-poitiers.fr](mailto:cmq.aero@ac-poitiers.fr)

- par téléphone au Campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle-Aquitaine :

05.16.52.65.34

**Partie technique et faisabilité :**

**l'entreprise Emeraude Aéro formation : Arnaud BRUGARO 06.82.22.14.53 ou [contact@zenaskell.fr](mailto:contact@zenaskell.fr)**

**Maximilien LORTOLARY 07.52.05.31.13 [maximilien.lortolary@droneinspiration.fr](mailto:maximilien.lortolary@droneinspiration.fr)**

